RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

cecom audit
Société de commissariat aux comptes

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIÈRE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

SNC 3EME REGARD

[redacted]

[redacted]

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision des associés et conformément au terme de notre lettre de mission, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous avons pris connaissance de l'activité de votre société au cours des exercices arrêtés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

✓ **Sur le plan de l'activité**, on constate :

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élevait à 566 616 €. Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'établit à 585 848 €. Le chiffre d'affaires a donc progressé de 3,4 %. Le taux de marge de la société était de 63,5 % en 2022, il est de 63,7 % en 2023.

Les charges d'exploitation s'élevaient au 31 décembre 2022 à 557 957 €, le résultat d'exploitation s'établissait alors à 14 840 €. Au 31 décembre 2023, les charges d'exploitation s'élèvent à 572 791 €, au final, le résultat d'exploitation ressort à 20 677 €.

Au 31 décembre 2022, le résultat net était un bénéfice de 12 646 € après un IS de 2 223 €. Celui du 31 décembre 2023 est un bénéfice 17 461 € après IS de 3 081 €.

✓ **Sur le plan financier**

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres s'élevaient à 149 328 € et l'actif immobilisé à 104 941 € net. La société avait un endettement bancaire de 37 964 €, les dettes fournisseurs s'élevaient à 103 772 € et les dettes fiscales et sociales à 26 271 €.

A l'actif, les stocks nets étaient de 105 906 €, les créances clients de 44 412 €, les autres créances s'élevaient à 19 915 €, les charges constatées d'avance à 16 146 €. Le compte courant de l'EURL VOISIN s'établissait à 8 529 € et la trésorerie à 19 167 €.



Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 166 789 € et l'actif immobilisé à 124 000 € net. La société a un endettement bancaire de 50 847 €, les dettes fournisseurs s'élèvent à 90 624 € et les dettes fiscales et sociales à 31 085 €.

A l'actif les stocks nets s'élèvent à 117 394 €, les créances clients à 39 394 €, les autres créances à 18 876 €, les charges constatées d'avance à 12 017 €. Le compte courant de l'EURL VOISIN s'établit à 12 529 € et la trésorerie à 16 267 €.

La capacité d'autofinancement (CAF) de la société au 31 Décembre 2023 est de 28 K€, elle a permis de faire face aux remboursements d'emprunts pour 19 K€. De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 36 K€ afin de financer des investissements de 26 K€.

En conclusion, l'analyse de votre société et de son résultat des comptes arrêtés au 31 décembre 2023, laissent apparaître un niveau d'activité et une rentabilité satisfaisante. La situation financière est saine. L'analyse de l'activité de votre société et de ses résultats n'apparaît pas remettre en cause sa situation financière.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier que le montant des capitaux propres déterminé selon les même règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels des exercices précédents est au moins égal au montant du capital social.

Votre société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Coutances, sous le numéro 434 464 525.

Le capital social s'élève à 1 500 €, divisé en 150 parts sociales de 10 € de valeur nominale.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'activité d'optique, lunetterie, appareils de surdité ;
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession, la concession de tous brevets, procédés ou marques de fabrique ;
- La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise de participation, la prise de gérance ou en gestion de toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire ou connexe et dont l'activité serait susceptible de développer les affaires de la société ;
- Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières, immobilières ou commerciales de nature à favoriser le développement des affaires de la société.

La société est détenue par :

- L'EURL VOISIN propriétaire de 149 parts sociales ;
- Monsieur Jean-Philippe VOISIN propriétaire de 1 part sociale.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023 font apparaître des capitaux propres positifs de 166 789,23 €, pour un capital social de 1 500,00 €.

Le résultat des comptes clos le 31 décembre 2023, soit 17 461,32 €, a été affecté en totalité aux autres réserves.

Pour mener à bien notre mission, nous avons pris connaissance des états financiers de votre société arrêtés au 31 décembre 2023. Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires eu égard à la nature et à l'importance des actifs et passifs, des charges et des produits ainsi que de l'activité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous avons audité les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2023. Les capitaux propres se présentent comme suit :

- Capital social	1 500,00 €
- Autres réserves	147 827,91 €
- Résultat 31/12/2023	17 461,32 €
Total des capitaux propres :	166 789,23 €

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.



Commissaire aux comptes associé